

Bilan de mandat 2020-2026 : Finances

ROUILLER Rozenn
UNIS POUR BATIR DEMAIN Montpon-Ménestérol Montignac

Fonctionnement maîtrisé

La réalisation de projets structurants pour la commune est bien entendu l'objectif d'une équipe municipale. Littéralement, il s'agit de **l'investissement pour l'avenir** des habitants de la cité, la **prévision des besoins** et infrastructures. Ceci doit être associé à un **fonctionnement au quotidien** de la collectivité qui soit satisfaisant et ne pas obérer la vie quotidienne des administrés, répondre à leurs besoins et attentes. Il n'est en aucun cas question d'être dans la démagogie ou l'utopie. Il faut en effet bien prendre en compte le principe fondamental de réalité, nécessaire à toute action : il est celui de **l'équilibre budgétaire**. Ce programme a pour préoccupation première de proposer des opérations d'investissement en adéquation avec les finances de la collectivité, car c'est le pré requis obligatoire, bien loin de tout propos fantaisiste.

Le budget de la commune est composé de deux grandes catégories que sont le fonctionnement et l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont en croissance régulière tous les ans (mais fort heureusement, les recettes de financement sont en augmentation encore plus importantes, ce qui permet de dégager une capacité d'autofinancement net positive). Les principaux contingents qui la composent sont représentés par les charges de personnel (41%), les charges à caractère générale (eau, électricité, assurances...) pour 34% et les charges de gestion courante pour 18% (subventions aux associations, budgets annexes et syndicats...) Ces trois entités représentent à elles seules 93% du budget de fonctionnement de 6 189 178 euros. *Ces chiffres sont ceux de l'année 2024, les résultats 2025 ne peuvent être matériellement connus avant le mois de mars.* A la vue de ces chiffres, il apparaît que la **maîtrise du fonctionnement** passe par la **gestion au plus juste du nombre des agents** de la collectivité d'une part et le contrôle optimisé des dépenses avec une **mise en concurrence systématique des achats**.

Les recettes de fonctionnement sont variées mais deux composantes principales les conditionnent. La levée de l'impôt (taxe foncière, habitation, logements vacants) représente 62% des recettes en 2024. Les dotations, subventions et participations constituent quant à elles 36% des recettes totales. 98% des recettes du budget total de fonctionnement de la commune en 2024.

Une remarque fondamentale s'impose : les impôts locaux sont donc la source principale de revenus de la commune. La commune maîtrise une partie de la fiscalité locale par le vote des taux d'imposition. Les bases d'imposition sont fixées par l'Etat. **Durant l'ensemble du**

mandat 2020/26, la commune a fait le choix délibéré de ne pas augmenter les taux d'imposition pour les habitants. Les taux d'impôts ont été constants sur 6 ans.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constituent la **CAF, Capacité d'autofinancement**. La CAF va permettre de déterminer la capacité à alimenter la section d'investissement et à emprunter pour les actions structurantes.

Investissement pour l'avenir

L'**investissement** est un **choix politique**, choix exprimé dans un programme, programme validé par le vote des citoyens. C'est pourquoi ces propositions doivent être réfléchies, finançables et s'intégrer dans un **budget sincère et équilibré**. Durant la mandature 2020/2026, les dépenses d'investissement annuel ont oscillé autour de 2 millions d'euros. L'investissement est abondé par plusieurs masses : excédent de fonctionnement capitalisé, emprunt, remboursement de la TVA, taxe d'aménagement, subventions des partenaires, CCIDL, Département, Pays, Région, Etat, Europe...

Ces **chiffres** peuvent paraître abstraits ou ardu斯 mais ils sont le **pré requis a un programme sérieux**. La crédibilité du programme que l'équipe **Unis pour bâtir demain** vous propose s'appuie sur la cohérence et le bilan de la mandature qui s'achève.

Stabilité de la fiscalité communale depuis 2011 aucune augmentation des impôts communaux !

Les choix politiques faits peuvent toujours être critiqués. Ils sont totalement assumés et ils vous seront rappelés dans le bilan du mandat. Ce qui est par contre incontestable, juge de paix, est la bonne tenue des finances. Cette affirmation est basée sur le résultat d'éléments factuels. Les collectivités territoriales sont en effet contrôlées dans chaque dépense par la direction générale des finances publiques DGFIP. Ces paramètres de contrôle s'appellent les ratios. L'ensemble des ratios de la collectivité est bon, inscrivant la commune dans une situation financière satisfaisante.

Les ratios considérés par DGFIP sont les suivants :

- La capacité d'autofinancement, 354 756 euros
- La rigidité des charges structurelles (0.51 pour un seuil à 0.58),
- La capacité de désendettement (5.57 années pour un seuil de 12 ans)
- Le ratio de surendettement (0.97 pour un seuil de 1).

Ces chiffres classent la commune dans une situation satisfaisante à fiscalité constante.